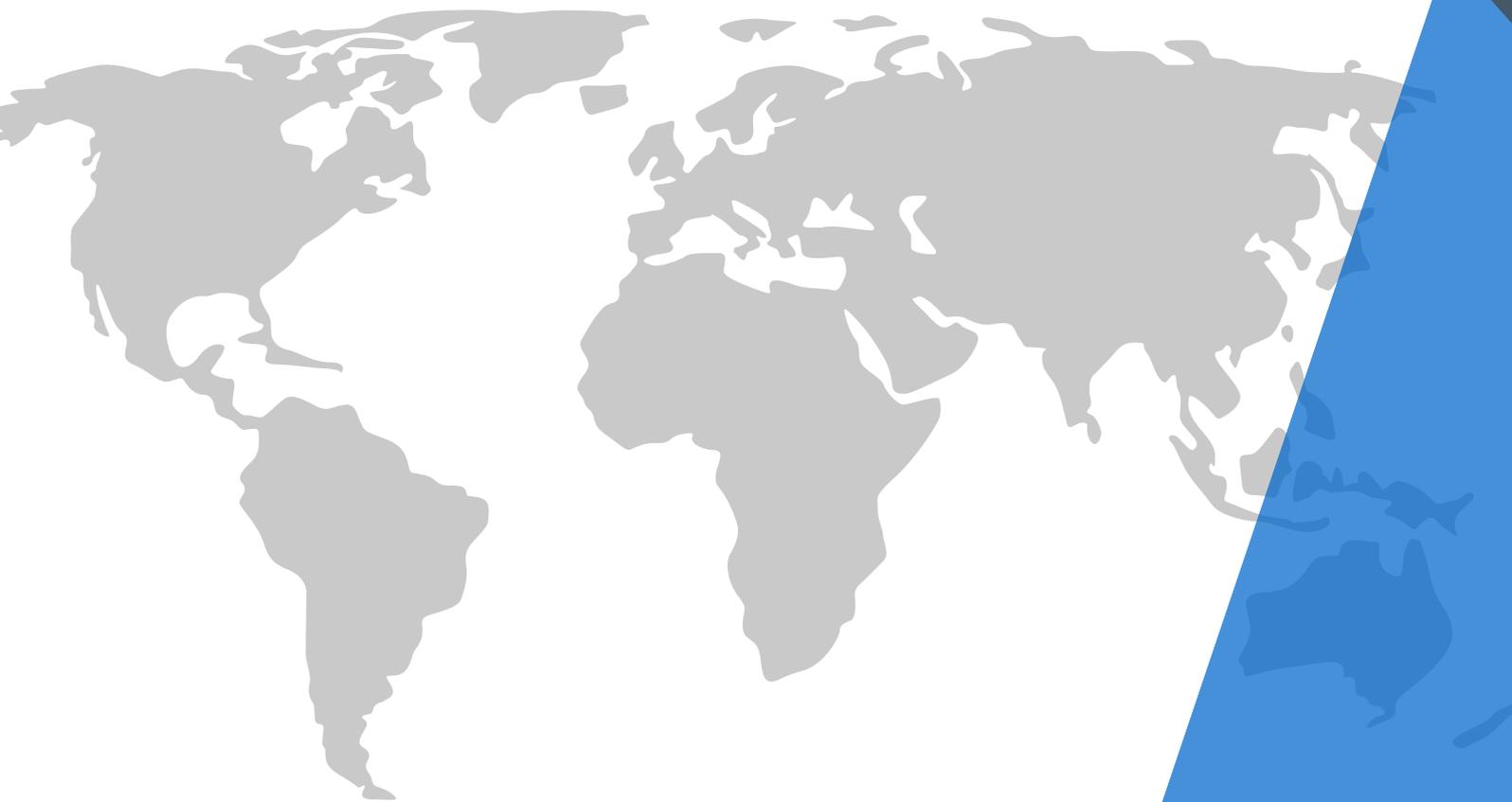




AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Là où la défense n'a plus la parole



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

EDITO

Chers amis,

Comme vous pourrez le constater à la lecture de notre rapport d'activités, 2019 a marqué un véritable temps de renforcement de nos actions auprès de celles et ceux, femmes, hommes, enfants, au Nigéria, au Tchad, au Cambodge ou en Grèce, qui sont durablement confrontés à la contestation de leurs droits fondamentaux.

Cette année encore, l'engagement indéfectible de nos bénévoles, nos partenaires, nos salariés, a permis à notre association de remplir sa mission, fidèle aux ambitions qui furent les siennes depuis son origine.

Le travail de pérennisation autour de nos actions porte également ses fruits. Notamment au Nigéria, où grâce aux liens de longue date tissés et entretenus avec nos partenaires, nous avons eu la possibilité de renouveler les programmes en cours tout en débutant le programme SAFE dont l'objectif est le « renforcement des capacités des acteurs nationaux et le plaidoyer pour mettre fin aux violations graves des droits de l'Homme ».

La pérennisation des effets de nos actions demeure une composante profonde de notre engagement et un critère déterminant pour nos partenaires bailleurs. 2019 a particulièrement mis en perspective cette dimension de nos orientations stratégiques puisque, au-delà du Nigéria, la poursuite de notre présence au Cambodge et en Grèce par la mise en œuvre de nouveaux programmes ou leur renouvellement, constitue l'un des faits marquants de l'année écoulée. Nous espérons qu'il en sera de même au Tchad, le projet PADEF étant terminé, mais de nouvelles perspectives s'étant dessinées.

2019 a également marqué la poursuite de nos actions de formation à destination de la profession, notre participation à de nombreux événements internationaux majeurs tels que Congrès mondial contre la peine de mort, le World Justice forum ou le Paris Peace forum.

Enfin, 2019 fût également une année de transition sur des sujets stratégiques pour notre association qui produiront leurs effets dès 2020 et que nous aurons le plaisir de vous dévoiler dans le prochain plan d'actions.

Au-delà de ces quelques lignes, persiste le fait que, année après année, nous faisons le constat de la nécessité de notre engagement dans les causes qui sont les nôtres. Nous vous remercions pour votre aide et votre soutien dans cette immense tâche, dont les racines vont puiser notre force dans l'idéal de Justice qui constitue notre socle commun.



Co-Présidents Avocats Sans Frontières France

Me Vincent Fillola

Me Julien Pourquoié Kessas

SOMMAIRE

EDITO	PAGE 2
SOMMAIRE	PAGE 4
HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	PAGE 5

LES PROJETS D'ASF FRANCE

TCHAD		PADEF	PAGE 7
		Programme d'Assistance et d'accès au Droit pour les Enfants et les Femmes	

PROCAT	PAGE 9
Lutte contre la torture	

NIGERIA		FORMATION POUR LES AVOCATS ET GÉRANTS DES CAS DE PEINE DE MORT	PAGE 11

SAFE	PAGE 13
Renforcement des capacités des Acteurs nationaux et plaidoyer pour mettre fin aux violations graves des droits de l'Homme	

CAMBODGE		MAJC	PAGE 15
		Mobilisation des Acteurs et Accès à la justice pour les Cambodgiennes	

GRECE		SAMOS LEGAL CENTRE	PAGE 17

FORMATIONS ASF FRANCE 2019	PAGE 19
LES ÉVÉNEMENTS 2019	PAGE 20
ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE	PAGE 21
FAITES UN DON A ASF FRANCE	PAGE 24

Avocats Sans Frontières France est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901. Elle a pour mission de :

- Favoriser l'accès au droit et à une justice équitable pour les personnes vulnérables éloignées de celle-ci, détenues arbitrairement ou torturées
- Défendre toute personne privée d'une défense libre et indépendante ainsi que les défenseurs des droits de l'Homme menacés ou violentés dans l'exercice de leur fonction
- Renforcer la capacité d'agir et l'autonomie des acteurs locaux de la défense et de la promotion des droits de l'Homme (société civile et acteurs du système judiciaire).

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

> 1998

Création d'ASF France par Me François Cantier, Avocat.

1

Ses membres ont participé au projet fondateur du mouvement Avocats Sans Frontières : « Justice pour tous au Rwanda », aux côtés d'ASF Belgique, en défendant des accusés et victimes du génocide rwandais devant les juridictions de ce pays. Dès 1999, ASF France a contribué à la mise en place d'un nouveau projet de même nature au Burundi.

> 1999 - 2002

Un nouveau projet est initié au Kosovo visait, d'une part, à défendre des kosovars, albanais ou serbes, poursuivis pour crimes contre l'Humanité ou crimes de guerre, et d'autre part, à former les avocats, juges et procureurs aux nouveaux instruments juridiques internationaux en vigueur et enfin de favoriser l'accès à la justice par un système d'aide judiciaire.

2

> 1999 - 2009

3

ASF France est présente en Colombie afin de traiter les cas d'avocats menacés ou assassinés en raison de leur exercice professionnel.

> 2004

4

ASF France est présente au Nigeria et a mis en œuvre deux projets de lutte contre la peine de mort et pour l'éradication de la torture dans les lieux de détention. Plus de 700 cas de victimes de torture ont été pris en charge en 10 ans.

> 2006 - 2009

5

ASF France a mis en œuvre un projet d'accès au droit par l'installation d'avocats sur tout le territoire cambodgien. Le projet sera reconduit entre 2010 et 2012.

> 2008

6

ASF France fête ses 10 ans et lance l'Observatoire International des Avocats en Danger.

> DEPUIS 2008

7

ASF France et ASF Mali ont mis en place un système d'accès à la justice et de défense de personnes injustement détenues, assorti de formations des personnels de la chaîne pénale sur les outils internationaux protecteurs des droits de l'Homme.

> 2009 - 2012

8

En Afrique francophone, **ASF France a mis en place des formations technique et pédagogique pour les avocats et les défenseurs des droits de l'Homme** de 15 pays différents.

> 2009 - 2016

9

Au Laos, ASF France assure la formation des élèves-avocats aux outils juridiques protecteurs des droits fondamentaux et à la pratique professionnelle.

> 2010 - 2013

10

ASF France met en place des actions au Cambodge : formation du personnel judiciaire aux outils juridiques internationaux, accès des citoyens au droit et à la justice, et défense des victimes des Khmers rouges devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Depuis 2015, ASF France intervient dans la Province de Battambang et en 2018, un projet de lutte contre les violences basées sur le genre est lancé.

> 2010 - 2014

11

ASF France et ASF Cameroun ont mis en œuvre un projet consistant à assurer la **défense de personnes vulnérables**, notamment de détenus, accompagné, là encore, de formations des avocats et du personnel judiciaire. Un projet similaire a été mis en œuvre au Mali, entre 2013 et 2015, en partenariat avec ASF Mali.

> 2015

13

Défense des droits des migrants en France, à Calais, et en Grèce.

> 2017

15

Me Vincent Fillola et Me Julien Pourquié Kessas sont élus co-Présidents ; Me François Cantier devient Président d'Honneur.

> 2019

17

ASF France travaille sur de **nouvelles problématiques**, notamment la lutte contre les exécutions extrajudiciaires et les détentions arbitraires au Nigeria.

> 2014 - 2016

12

ASF France a mené un **projet de lutte contre l'Homophobie au Cameroun** permettant à la fois de sensibiliser et/ou de former les médias, les autorités religieuses, les acteurs de la chaîne pénale, la société civile, à la protection des droits des personnes LGBTI, tout en assurant la défense de ces dernières devant les juridictions nationales.

> 2016

14

ASF France est engagée dans un **projet de défense de femmes et de mineurs incarcérés et victimes de mauvais traitements au Tchad**. Fin 2016, ASF France s'investit dans un projet de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme ivoiriens, harcelés ou menacés en raison de leur engagement.

> 2018

16

ASF France fête ses **20 ans** et choisit de renforcer son appui aux acteurs locaux des pays d'intervention (Côte d'Ivoire, Mali, Nigéria, Tchad, Cambodge) et développe son action en direction des publics en situation de vulnérabilité, enfants, femmes et LGBTI.

> 2020

18

ASF France démarre quatre nouveaux projets : deux au Mali, un au Cameroun et un en Haïti.

En parallèle de ces projets, ASF France est également intervenue dans des affaires particulières, en assurant la défense d'accusés ou de victimes, et notamment :

- **2002** : ASF France participe à la défense d'Amina Lawal, jeune femme nigériane condamnée à mort par lapidation pour adultère ; elle sera acquittée en septembre 2003.
- **2005-2007** : défense d'infirmières bulgares et d'un médecin palestinien en Libye.
- **2010** : participation au procès des assassins de Floribert Chebeya, défenseur des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo.
- **2012** : ASF France soutient et travaille avec les avocats pakistanais de Asia Bibi, jeune femme condamnée à mort pour blasphème. Fin 2018, à la suite de l'acquiescement et à la libération de Asia Bibi ASF France s'est mobilisée pour venir au secours de son avocat menacé de mort et qui a dû fuir le pays.
- **2018** : ASF France a participé à la mission d'observation du procès dit des « Moria 35 », 35 exilés arbitrairement arrêtés en 2017 dans le camp de Moria en Grèce.

Plusieurs statuts reconnaissent l'importance de notre action : statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU (2004), auprès de l'Union Africaine (2012), et auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF-2005). En 2018, ASF France a été élue à la présidence de la Commission thématique Paix, Démocratie et Droits Humains et à Vice-Présidence de la Conférence des OING.



PADEF

Programme d'Assistance et d'accès au Droit pour les Enfants et les Femmes

PRÉSENTATION DU PROJET

Au Tchad, les centres de détention croulent sous la surpopulation carcérale; l'immense majorité des détenus est en attente de procès, n'a ni avocat, ni même parfois de dossier. L'état du système pénitentiaire, l'ignorance de leurs droits par les détenus, le manque de formation du corps judiciaire et la culture de l'impunité aggravent les conditions de vulnérabilité des femmes et des enfants, régulièrement victimes de violations graves de leurs droits. En dehors du milieu carcéral, ils sont victimes de nombreuses discriminations et violences. L'absence de soutien psychologique, d'accompagnement social, économique ou d'assistance judiciaire font que ces femmes et ces enfants n'osent pas dénoncer les violences dont ils sont victimes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer au renforcement de l'Etat de droit et du système judiciaire au Tchad
- Contribuer à une meilleure prise en charge des femmes et des mineurs détenus
- Contribuer à la réduction des violences faites aux femmes et aux mineurs et défendre leurs droits



INFO PRATIQUE

Date de lancement : Décembre 2015

Date de fin : Mai 2019

Zone d'intervention : N'Djamena, Abéché et Koumra

Equipe terrain : Patricia NDJANDJO (coordinatrice terrain) et Ngarodjilo MOGGAHOU (Administrateur Financier et Logistique)

Equipe siège : Alicia CABERO BORRÓS (Chargée de projets) et Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER (Gestionnaire Financier)

Référents pôle expertise : Thérèse LEPRETRE, Laurent LATAPIE, Jérôme BENSUSSAN

Participants au projet : Nathalie GOLDBERG, Fabienne TRUSSES, Marilyne SECCI, Hélène DIRIBARNE, Constance ASCIONE LE DREAU, Jean Pierre GETTI, Aurélie PUJO, Aude BREJON

PARTENAIRES ET BAILLEURS

En partenariat avec l'Association des Femmes Juristes au Tchad (AFJT) et l'Association Tchadienne de Promotion et de Défense des Droits de l'Homme (ATPDH) avec le soutien financier de la Délégation de l'Union Européenne au Tchad et l'Agence Française de Développement.



RESULTATS FINAUX DU PROJET PADEF

460 guides sur les droits des détenus distribués.

430 chartes de bonnes pratiques distribuées

15 séances de causeries éducatives, **15** représentations théâtrales locales, **16** émissions de radio et **30** projections de films ont été organisées.

1700 flyers en français et en arabe ont été distribués.



393 permanences juridiques ont été menées

292 permanences médicales ont eu lieu

96 permanences psychologiques ciblant les femmes et mineurs victimes de violence

421 consultations juridiques ont été réalisées

226 dossiers de femmes et mineurs privés de liberté ou victimes de violences ont été pris en charge.



239 acteurs judiciaires, pénitentiaires, de la société civile et de la force publique ont été formés et ont améliorés leurs pratiques en matière de défense des femmes et mineurs détenus et /ou victimes de violence.

188 acteurs étatiques et non étatiques de la chaîne judiciaire tchadienne ont participé aux réflexions menées lors des tables rondes.



3 actions de proximité ont été mises en œuvre pour éradiquer les violences faites aux femmes et aux enfants, faciliter l'autonomisation des victimes de violences (Abéché et Koumra), et faciliter la réinsertion des détenus (N'Djamena).

NIGERIA



ProCAT Lutte contre la Torture

PRÉSENTATION DU PROJET

Bien que le Nigeria ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT) en 2001 et promu une loi interdisant les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants fin 2017, de nombreux obstacles s'opposent à son application effective. La torture est largement répandue au Nigeria et employée systématiquement par les forces de sécurité lors des interrogatoires. Cette pratique est rendue possible par une double insuffisance, celle de l'accès à la justice d'une part et de l'indemnisation des victimes d'autre part. Les violences policières, les détentions arbitraires ou abusives, les prononcés de peines cruelles ne sont contrecarrés ni par les avocats, ni par la population, qui est mal informée de ses droits, mal défendue et méfiante vis-à-vis des autorités judiciaires.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à la réduction des actes de torture de toute la chaîne judiciaire.
- Améliorer l'accès à la justice et aux services juridiques pour les victimes de torture.
- Renforcer les connaissances et compétences des autorités judiciaires
- Promouvoir une meilleure connaissance et application des principes de la Convention des Nations Unies contre la Torture (UNCAT)



INFO PRATIQUE

Date de lancement : Janvier 2019

Date de fin : Décembre 2019

Zone d'intervention : Kaduna, Enugu, Lagos, Imo, Edo

Equipe terrain : Edugie AMIHERE (responsable projet)

Equipe siège : Alicia CABERO BORRÓS (Chargée de projets) et Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER (Gestionnaire Financier)

PARTENAIRES ET BAILLEURS

En partenariat avec la **National Human Rights Commission (NHRC)** et la **National Bar Association (NBA)** avec le soutien financier de **United Nations Voluntary Fund for Victims of Torture (UNVFVT)**, et les **Ambassades de France et d'Irlande**.



REALISATION EN 2019

- Défense *pro bono* des personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire (dans les États de Lagos, Kaduna, Enugu, Imo et Edo) : **84** victimes de torture, dont **5** mineurs (**2** filles et **3** garçons) et **5** femmes, ont eu accès à la justice à travers le projets.
- **14** de ces cas des projets précédents ont été clôturés avec succès et dans certains cas le tribunal a condamné les auteurs à des dommages et intérêts.
- **1** libération sous caution a été accordée dans 7 de ces cas pour permettre leur sortie de prison



PERSPECTIVES 2020

- Aide juridictionnelle gratuite aux personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire. En plus de l'identification de cas de torture et de mauvais traitements commis à l'encontre de personnes en détention, de cas de personnes poursuivies pour des infractions fondées sur les aveux obtenus sous la torture seront aussi identifiés et prise en charge dans le cadre du ProCAT 2020
- Actions de communication sur la visibilité des actes de torture afin de les réduire
- Rencontre avec les autorités étatiques pour sensibiliser au respect des lois contre la torture

NIGERIA

Formation pour les avocats gérant des cas de peine de mort au Nigeria

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation de deux jours visait à doter les avocats nigériens de compétences spécifiques pour représenter adéquatement les personnes condamnées à la peine de mort au Nigeria. C'était une occasion unique de partager les connaissances acquises lors de la formation spécialisée reçue à l'Université Cornell (formation en cascade) et de favoriser les relations entre les avocats représentant les personnes condamnées à la peine de mort au Nigeria. C'était également l'occasion pour ASF France d'organiser un événement à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort 2018 et de sensibiliser les juristes nigériens à l'abolition de cette dernière.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette année 2019, ASF France et les formateurs ont prévu de reproduire la première formation réalisée en 2018 en tenant compte des recommandations des stagiaires et des formateurs lors de la première session. Par ailleurs, l'équipe a intégré une dimension de genre en incluant des avocats qui représentent des femmes condamnées à mort au Nigeria.

INFO PRATIQUE

Date de réalisation : Octobre 2019

Zone d'intervention : Lagos

Equipe terrain : Angela UWANDU (responsable projet)

Equipe siège : Alicia CABERO BORRÓS (Chargée de projets) et Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER (Gestionnaire Financier)

PARTENAIRES ET BAILLEURS

En partenariat avec **Makwanyane Institute at the Cornell Center on the Death Penalty Worldwide**, (New York) avec le soutien financier de l'**Ambassade de France, Australian High Commissioner to Nigeria** et l'**Ambassade de Belgique**.



Cornell Law School

Cornell Center on the
Death Penalty Worldwide



**Ambassade de Belgique
Brazzaville**

REALISATION EN 2019

- **16** avocats (**9** femmes et **7** hommes) représentant des personnes passibles de la peine de mort au Nigeria, et plus particulièrement ceux qui représentent des femmes, ont été formés à des compétences spécifiques pour mieux représenter leurs clients.
- **Un communiqué de presse** sur cet événement a été publié pour marquer la Journée mondiale 2019 contre la peine de mort.
- **Un réseau** d'anciens élèves nigériens de l'Institut Makwanyane et d'autres avocats représentant des personnes passibles de la peine de mort a été constitué.
- **Une déclaration finale** a été publiée par les participants à la formation appelant à l'abolition de la peine de mort au Nigeria.



PERSPECTIVES 2020

- Organiser cette formation sur une base annuelle et dans d'autres Etats au Nigeria
- Mettre en œuvre la formation dans d'autres États ou régions du Nigeria que le Lagos pour s'assurer qu'un plus grand nombre d'avocats sont atteints.
- Inclure les juges dans la formation
- Mettre en avant, dans le cadre de la formation, le droit à un conseil juridique effectif en lien avec la thématique de la 18ème Journée mondiale contre la peine de mort 2020

NIGERIA

SAFE

Renforcement des capacités des Acteurs nationaux et plaidoyer pour mettre fin aux violations graves des droits de l'Homme

PRÉSENTATION DU PROJET

La torture, les mauvais traitements, la détention arbitraire et les exécutions extrajudiciaires sont des pratiques couramment utilisées par les représentants de l'État au Nigeria.

Le personnel de police procède régulièrement à des exécutions sommaires de personnes accusées ou soupçonnées de crime, utilise la torture comme principal moyen d'enquête et pratique l'extorsion de manière quasi systématique. De plus, les agences de sécurité de l'Etat recourent également à des détentions arbitraires, souvent justifiées par la lutte contre le groupe Boko Haram et qui sont également utilisées contre les défenseurs des droits de l'Homme, des dirigeants d'organisations de la société civile ou des journalistes, en violation de la loi nationale sur la liberté de l'information.

La torture par des policiers ou d'autres services de sécurité de l'État est également un problème majeur et des "chambres de torture", salles spéciales où les suspects sont torturés pendant leur interrogatoire, ont été identifiées dans des sections de police de divers États. L'impunité de ces actions conduit à une absence de confiance de la population nigériane dans la capacité de la police à les protéger, car elle est perçue comme l'ennemie du peuple.

OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions en cas de violations graves des droits de l'Homme commises par les services de sécurité de l'État.
- Les organismes de sécurité de l'État sont tenus responsables des violations graves des droits de l'Homme et les victimes obtiennent réparation grâce au renforcement du programme d'aide juridique pro bono du Barreau nigérian (NBA)
- Des actions de plaidoyer visant à influencer les politiques publiques, les attitudes sociales et les processus politiques concernant les violations graves des droits de l'Homme par les agences de sécurité de l'État sont mises en œuvre

INFO PRATIQUE

Date de lancement : Juin 2019

Date de fin : Mai 2021

Zone d'intervention : Kaduna, Enugu, Lagos

Equipe terrain : Angela UWANDU (Responsable Projet), Damian DAGA (Chargée de communication), VALENTINE Lazarus (Gestionnaire Financier)

Equipe siège : Alicia CABERO BORRÓS (Chargée de projets) et Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER (Gestionnaire Financier)

PARTENAIRES ET BAILLEURS

En partenariat avec le **Barreau nigérian (National Bar Association - NBA)** et l'**Organisation Carmélite pour l'Intérêt des Prisonniers (CAPIO)** avec le soutien financier de l'**Union Européenne**.



Carmelite
Prisoners'
Interest
Organization
(CAPIO)



REALISATION EN 2019

- Cérémonie d'ouverture
- Formation de **16** avocats
- Identification et prise en charge de **12** cas
- Formation de **26** agents de sécurité à l'Etat de Kaduna
- Formation de **12** personnes issues médias et **15** membres d'OSC de l'Etat de Kaduna
- Mission du siège d'appui et de suivi financier
- Visites de plaidoyer au niveau national et dans l'Etat de Kaduna
- Élaboration et diffusion des radio-jingles pour la journée internationale des droits de l'Homme et flash mob
- Actions de communication autour des violations graves des droits de l'Homme au Nigeria (communiqués, interviews à la radio, newsletters, etc.)



PERSPECTIVES 2020

- Formation de la police et d'autres organismes de sécurité de l'État sur les meilleures pratiques en matière de droits de l'Homme
- Sessions de renforcement des capacités des OSC travaillant sur les droits de l'Homme et les journalistes sur l'utilisation des mécanismes non juridictionnels, la documentation des cas, le plaidoyer, la communication et le suivi juridique
- Assistance juridique menée par des avocats qualifiés pour plaider, devant les tribunaux nationaux et régionaux, les cas de violations graves des droits de l'Homme commises par les agences de sécurité de l'État
- Pétitions aux organes internationaux des droits de l'Homme sur des cas symboliques de violations graves des droits de l'Homme
- Tables rondes avec les agences de sécurité de l'État, les OSC, les Ministères concernés et la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) pour échanger autour des meilleures pratiques et expériences, formuler des recommandations et proposer des solutions aux violations graves des droits de l'Homme
- Création d'espaces de concertation entre la police et des OSC pour définir des stratégies afin d'améliorer le respect des droits de l'Homme par la police
- Actions de plaidoyer auprès des responsables des agences de sécurité de l'État et des acteurs clés du système judiciaire au niveau national et au niveau de l'État
- Sensibilisation des populations sur les violations graves des droits de l'Homme commises par les agences de sécurité de l'État, la lutte contre l'impunité et les droits des victimes de ces violations

CAMBODGE



MAJC

Mobilisation des Acteurs et accès à la Justice pour les Cambodgiennes

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet MAJC, débuté en novembre 2018, est mis en oeuvre dans la Province de Battambang, au Cambodge. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec deux acteurs cambodgiens : une association de la société civile, Banteay Srei et un acteur institutionnel, le Département Provincial des Affaires Féminines (DPAF). Le MAJC entend renforcer l'Etat de droit au Cambodge pour une société protectrice des droits des femmes et des jeunes filles. Plus spécifiquement, le MAJC cherche à contribuer à la promotion et la protection des droits des femmes et des jeunes filles, notamment leur droit d'accès à la justice, et à la réduction des violences basées sur le genre (VBG) dans la province de Battambang.

La finalité du projet est de favoriser l'accès à la Justice des femmes victimes de VBG grâce à une prise en charge adéquate d'une part, et de sensibiliser la communauté aux droits des femmes et aux violences qu'elles subissent, d'autre part. Pour cela le projet intervient à différentes échelles – au niveau de la Province, des districts et des villages – et s'adresse à une diversité d'acteurs, qu'ils soient acteurs de la chaîne pénale, acteurs associatifs ou membres des communautés

OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcer l'État de droit au Cambodge pour une société protectrice des droits des femmes et des jeunes filles.
- Contribuer à la promotion et la protection des droits des femmes et des jeunes filles, notamment leur droit d'accès à la justice, et à la réduction des violences basées sur le genre dans la province de Battambang



INFO PRATIQUE

Date de lancement : Décembre 2019

Date de fin : Novembre 2020

Zone d'intervention : Battambang, Cambodge

Equipe terrain : Audrey GUITTON et Savyuth KY (Coordinatrice terrain et Représentante pays)

Equipe siège : Lucie Teixeira (Chargée de projets) et Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER (Gestionnaire Financier)

Responsables pôle expertise : François ROGER, Hélène DIRIBARNE

Participants au projet : Anne VIDAL, Isabelle DURAND, Henri de PUYBUSQUE, Amélie VILLAGEON, Manon BARNEL, Constance ASCIONE LE DRÉAU

PARTENAIRES ET BAILLEURS

Une organisation cambodgienne, Banteay Srei, et le Département Provincial des Affaires Féminines de la province de Battambang sont associés à la mise en oeuvre du MAJC. Ce projet est soutenu par la Région Occitanie, la Fondation Raja-Marcovici, l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, l'Organisation Internationale de la Francophonie, à travers le Fonds francophone pour les droits de l'Homme « Martine ANSTETT » (FFDH), le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité et la Fondation Un Monde par Tous.



REALISATION EN 2019

- **40** cas de femmes ou de jeunes filles victimes de violations de leurs droits et/ou de violences basées sur le genre, ont été pris en charge.
- **1** session de renforcement des capacités juridiques des partenaires du projet a été organisée.
- **1** formation à destination des acteurs de la chaîne pénale et sur les instruments juridiques de protection du droit des femmes et des filles, a été organisée.
- **10** ateliers communautaires de sensibilisation aux droits des femmes et des jeunes filles et aux VBG ont été menés
- **7** émissions radiophoniques de sensibilisation sur les droits des femmes et des filles ont été diffusées à l'antenne de la Radio Nationale de Battambang
- **3** tables rondes sur l'accès à la Justice des femmes et **1** session de renforcement des capacités techniques de formation et d'animation des partenaires du projet a été menée.
- **93** affiches et **1160** brochures de sensibilisation ont été diffusées



PERSPECTIVES 2020

- Assistance judiciaire pour les femmes et les jeunes filles victimes de violations de leurs droits et/ou de violences basées sur le genre.
- Une session de formation de renforcement des capacités juridiques à destination de nos partenaires.
- Des ateliers communautaires et des émissions radiophoniques de sensibilisation sur les droits des femmes et des filles.
- Des tables rondes sur l'accès à la Justice des femmes et des jeunes filles.
- Des formations pour les acteurs clés, à l'échelle des districts, sur le droit d'accès à la justice des femmes et des jeunes filles victimes de violations de leurs droits et de VBG

SAMOS LEGAL CENTRE

PRÉSENTATION DU PROJET

Samos, île de la mer Égée, est située face à la côte turque. Elle compte le deuxième plus grand nombre de migrants: plus de 8 000 réfugiés et migrants résident sur l'île, alors que le camp a une capacité d'accueil n'allant que jusqu'à 650 personnes. Depuis janvier 2019, le Centre juridique de Samos fournit une assistance juridique aux demandeurs d'asile et travaille avec des avocats et experts juridiques nationaux et internationaux (avocats grecs inclus).

Quotidiennement, le *Legal Centre* accueille les demandeurs d'asile présents sur l'île de Samos. L'équipe sur place délivre des conseils juridiques, mais également un accompagnement judiciaire sur différentes procédures..

OBJECTIF DU PROJET

- Contribuer à garantir le droit d'asile et protéger les droits fondamentaux des demandeurs d'asile



INFO PRATIQUE

Date de lancement : Janvier 2019

Zone d'intervention : Ile de Samos

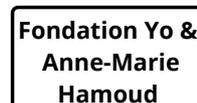
Equipe terrain : Domitille Nicolet (Coordinatrice du *Legal Centre*)

Equipe siège : Julie RAZONGLES (Coordinatrice Générale), Lucie TEIXEIRA (Chargée de projets) et Alexandre CROIZIERS DE LACVIVIER (Gestionnaire Financier)

Référent pôle expertise : Ingrid METTON

PARTENAIRES ET BAILLEURS

L'organisation Samos Volunteers ainsi que Open Society Foundations, Aid Hoc, Help Refugees, le cabinet d'avocat DLA Piper, les fondations Luq Espérance, OAK, Pour un Autre Monde (Fondation PAM) et Yo et Anne-Marie Hamoud ont apporté leur soutien au projet de Legal Centre à Samos.



REALISATION EN 2019

- **901** bénéficiaires informés de leur droit et/ou accompagnés juridiquement dans le cadre de leur procédure d'asile
- **Accompagnement des bénéficiaires** lors des entretiens de demande d'asile devant le Service Grec des demandes d'Asile (GAS) et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)
- **65** cas ont été pris en charge dans le cadre de procédures d'appel, 1 décision positive a été rendue
- **Des ateliers d'information** ont été organisés à destination des femmes et des personnes LGBTIQ



PERSPECTIVES 2020

- Information des demandeurs d'asile sur la procédure d'asile et sur leurs droits
- Soutien dans la cadre des procédures de réunification familiale, notamment à destination des mineurs non accompagnés de plus de 15 ans
- Renforcement du soutien apporté à destination des plus vulnérables
- Mise en place d'ateliers de sensibilisation pour un public plus large

FORMATIONS ASF FRANCE 2019

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale, ASF France est **déclarée comme organisme de formation et bénéficie à ce titre de l'agrément Data-Dock.**

ASF France est convaincue du caractère indispensable de l'outil de formation en tant qu'instrument de renforcement des capacités des praticiens.

L'association mène 2 types d'action de formation :

- A destination des praticiens locaux du droit et de la justice : ces actions font partie intégrante des programmes se déroulant dans chaque pays et permettent l'autonomisation des acteurs locaux.
- Les praticiens intervenant dans les missions d'ASF France : tous les intervenants d'ASF France suivent une préparation à leur intervention incluant un cursus méthodologique et un cursus technique sur diverses thématiques du droit.

Les formations d'ASF France peuvent être comptabilisées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), sont homologuées par le Conseil National des Barreaux et peuvent être prises en charge par le Fond Interprofessionnel de Formation des professionnels Libéraux (FIFPL) pour les avocats exerçant en France.



**Formation des Formateurs -
Fondamentaux**
8 au 11 mai 2019

11
participants

**Droit d'asile / Droits des
étrangers**
4 et 5 octobre 2019

10
participants

**Instruments Juridiques
Internationaux**
8 et 9 novembre 2019

5
participants



LES ÉVÉNEMENTS 2019

26 février au 1er mars 2019

ASF France a participé au **7ème Congrès Mondial contre la peine de mort**, organisé à Bruxelles du 26 février au 1er mars. **Un stand a été mis en place** tout au long du Congrès et **Angela Uwandu, représentante d'ASF France au Nigeria, est intervenue en tant que panéliste** sur le thème « Outils pratiques et conseils pour le plaidoyer, les alliances et les liens possibles entre le mouvement abolitionniste et le mouvement pour les droits des femmes », aux côtés de Cornell University.



29 avril au 2 mai 2019



Avec pour thème "**Realizing Justice for All**", le *World Justice Forum* a permis de :

- **Mettre en évidence les principaux résultats** de la recherche sur le lien entre justice et développement durable ;
- **Présenter des solutions efficaces** qui rendent la justice et renforcent l'Etat de droit ;
- **Favoriser la collaboration Multi-sectorielle** ;
- **Mobiliser les engagements pour améliorer l'accès à la justice.**

20 juin 2019

ASF France a participé à la Journée internationale des réfugiés célébrée. Chaque année, la manifestation rassemble une vingtaine d'associations toulousaines attachées à l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des réfugiés pour un journée festive.



11 novembre 2019

Le Paris Peace Forum est un événement annuel qui permet de discuter des solutions de gouvernance mondiale face à un système international en crise. En 2019, **ASF France était représentée par Me Isabelle Schoenacker-Rossi et Me Amélie Villageon.**

4 décembre 2019

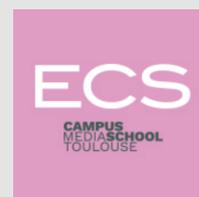
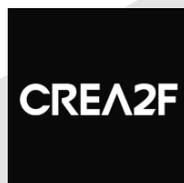
Événement majeur pour la profession et les avocats de culture civiliste, le Congrès annuel de la Conférence Internationale des Barreaux attire chaque année des personnalités de premier plan et **permet de nouer des contacts et favoriser l'échange entre avocats.** Pour la 34ème édition, ASF France y était représentée par son Co-Président, Me Vincent FILLOLA.



BAILLEURS & PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



SOUTIEN PRIVÉ & MÉCÉNAT





AVOCATS SANS FRONTIERES

France

Là où la défense n'a plus la parole

ADDRESS :

8 RUE PRIEURÉ
31000 TOULOUSE

PHONE :

+33 (0)5 34 31 17 83

E-MAIL :

INFO@AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG

WEBSITE :

WWW.AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG

FOLLOW US : @ASFFRANCE

